

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 336**

**38 – ISÈRE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE**

**Créations d'établissements**

109 777 490 RCS Grenoble.

**MAJA.**

*Forme* : Société Civile.

*Administration* : Gérant : VERBEEK Jakob Jozef nom d'usage : VERBEEK.

*Capital* : 100000.00 EUR.

*Adresse* : 7, Chemin De la Basoche, 38700 La Tronche.

*Activité* : La constitution, la propriété et la gestion, ainsi que la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations. La souscription de tout contrat d'assurance ou de capitalisation, en euros ou en unités de comptes, à prime unique, versements libres ou périodiques, et la gestion desdits contrats par voie de désignation de bénéficiaires, d'arbitrages, d'avances, de rachats partiels ou totaux. L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité et la cession éventuelle desdites participations, à condition que ladite opération ne constitue pas un acte de commerce. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres ou de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. L'aliénation à titre onéreux par voie de vente, apport en société, échange ou tout autre mode, des éléments mobiliers ou immobiliers composant l'actif de la société sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société. Généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société..

*Date de commencement d'activité* : 6 juillet 2026.